



Arceau commune sacrifiée, endeuillée

Le maire et ses élus sont pour la sauvegarde des libertés locales

En France, le Parlement discute en ce moment d'une nouvelle organisation des collectivités territoriales : la loi NOTRe

Le texte ne laisse plus aucun doute quant aux intentions concernant la réalité géographique, historique et politique du pays.

Les députés sont bien décidés à supprimer, sinon les communes qui survivront comme quartiers de l'intercommunalité qui les aura absorbées, mais surtout aussi la liberté communale d'où le bandeau noir sur nos panneaux d'entrée de village pour protester. L'objectif de la réforme vise à anéantir le niveau de proximité préféré des Français, la commune.

Elle veut aussi concentrer pouvoirs et moyens bien loin de là où vivent nos concitoyens. Cette fuite en avant amplifiera l'opposition entre villes et campagnes et ne répondra pas à l'enjeu d'un effort significatif en matière d'équité et d'accès aux services en milieu rural.

Concrètement, si ce texte était voté :

- Le maire et le conseil municipal n'auraient plus aucune prise sur les décisions locales désormais prises loin des communes. Les ressources budgétaires seraient asséchées par transfert à l'intercommunalité et de même pour les compétences transférées à l'intercommunalité, sans l'accord des élus communaux, représentants du peuple. Ce changement entraînera une hausse des dépenses publiques ce qui n'est pas notre volonté mais qui s'imposera par perte de proximité ;
- Le développement de la commune serait décidé ailleurs sans prise en compte de la réalité locale quant au logement, à la construction ou encore à la présence de services ;
- Les communes seraient sous la coupe d'un président d'intercommunalité « tout-puissant » mais éloigné et empêtré dans des considérations politiciennes au lieu d'être rassemblées autour d'un Président gestionnaire de la coopérative communale. La communauté de communes doit rester un outil des communes façonnée par elles pour exercer des compétences choisies et non imposées par des personnes ne connaissant pas notre quotidien ;
- Seule la taille de la commune serait prise en compte pour définir les politiques publiques et non la gestion de l'espace, des routes ou de l'environnement ;
- La commune serait mise sous tutelle avec un mode d'élection intercommunale au suffrage universel qui démotivera les élus ruraux, souvent bénévoles et de moins en moins nombreux à servir l'intérêt général dans de grandes structures.



Arcelot, Arceau, Fouchanges, villages endeuillés par la perte probable de leur commune Arceau : Bandeau noir en signe de rébellion.

Notre commune s'associe aux milliers de communes rurales réunies au sein de l'Association des maires ruraux de France.

Merci d'apporter votre soutien à ce combat :

Je souhaite que la commune reste une collectivité au regard de l'article 72 de la constitution :

« Les communes s'administrent librement »

Et que l'intercommunalité (communauté de communes du Mirebellois) reste un outil au service des communes et que ses représentants soient toujours issus des conseils municipaux de son périmètre.

Oui

Non

Madame et ou Monsieur :

(Merci de faire retour à la Mairie)